

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA FERMETURE DE LA LICENCE  
PROFESSIONNELLE MENTION GESTION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS  
ENERGETIQUES PARCOURS DEMANTELEMENT, DEPOLLUTION ET GESTION DE  
DECHETS SENSIBLES (D2GDS)**

*Vu le code de l'éducation en son article L613-1;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et notamment son article 4 ;*

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

**Article 1**

Approuve la fermeture de la licence professionnelle mention gestion et maintenance des installations énergétiques, parcours démantèlement, dépollution et gestion de déchets sensibles (D2GDS).

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :  
23 votes pour  
1 vote contre  
0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

